



Le Président aux

Membres du Conseil Communautaire

Direction générale des services
Isabelle LAMOURRE
Ligne directe : 01 64 90 77 96

Le 6 juin 2018

CONVOCAATION – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister ou vous faire représenter à la réunion du Conseil Communautaire du :

**Judi 14 juin 2018 à 20h45
au siège de la CCPL**

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 12 avril 2018
- Information sur les décisions du Président prises en vertu de l'article 5211-10
- Délibérations :
 1. Autorisation au Président de signer une convention d'expérimentation d'une Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le CIG
 2. Autorisation au Président de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'ADMR du canton de Limours pour l'exercice 2018
 3. Fixation du montant des redevances d'occupation du Domaine Public de la CCPL
 4. Autorisation au Président de signer la convention cadre d'occupation du domaine public
 5. Répartition du FPIC pour l'année 2018
 6. Modification du tableau des effectifs
 7. Imputation des travaux de l'Agenda D'Accessibilité Programmé en investissement
 8. Exonération de la TEOM pour 2018 : SCI l'Alouetterie
 9. Autorisation au Président de signer la convention cadre triennale de partenariat entre la CCPL et l'Agence Essonne Développement
 10. Adhésion au dispositif de location de bicyclettes mise en œuvre sur la région Île-de-France par « Île-de-France mobilités »
 11. Autorisation au Président de signer une convention avec la commune de Boullay-les-Troux pour la mise à disposition à titre gracieux du tracé de la future liaison douce dont elle est propriétaire
 12. Autorisation au Président de signer une convention pour transfert de gestion entre la commune de Forges-les-Bains et la CCPL (article L2123-3 du CGPPP)

615, rue Fontaine de Ville - 91640 Briis-sous-Forges - tél. 01 64 90 79 00

www.cc-paysdelimours.fr

13. Avis sur les modifications de Statuts du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO)
14. Avis sur les statuts du syndicat issu de la fusion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM
15. Modification de l'article 9 du règlement intérieur relatif à la composition du Bureau
16. Fixation des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués

- Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président

Bernard VERA